

Bulletin d'information municipale



ÉTÉ 2010

SOMMAIRE

Éditorial	Page 1
Le budget 2010	Page 2
PLU : Le PADD	Page 4
L'info	Page 6
Signalisation, signalétique...	Page 10
L'info	Page 11
L'Office de Tourisme	Page 13
Espaces Cauterets	Page 14
Les Thermes	Page 16
La page de l'opposition	Page 17
État civil - Actu. des associations	Page 18
Cauterets Pratique	Page 20

ÉDITORIAL

Ce printemps 2010 a été marqué par l'aboutissement de projets de longue date. Au premier rang de ceux-ci, il convient bien évidemment de citer le tout nouvel établissement des « Bains du Rocher ». Initialement établissement thermal construit en 1863, sous le second empire, grande époque du thermalisme Pyrénéen, par M. Joseph Bordenave, il devint propriété de la commission syndicale de Saint-Savin en 1900, et fut géré par la communauté des communes à la fin du 20^{ème} siècle jusqu'à la présente métamorphose.

Cette réalisation, mûrement réfléchie pendant près d'une décennie, illustre parfaitement les principes de protection et mise en valeur de nos patrimoines urbains, architecturaux et paysagers mis en exergue par la commune. Elle complète de façon harmonieuse notre offre touristique, estivale et hivernale, tout en diversifiant et modernisant notre destination thermale. Au delà de ces considérations, ce tout nouvel établissement est également appelé à devenir une destination à part entière pour certains publics.

Ce printemps voit également l'aboutissement du projet de centre de secours du SDIS, le démarrage des travaux sur les réseaux d'assainissement, préalable indispensable à la réfection de la station d'épuration, la livraison des six logements du TCF, la poursuite de la révision de notre POS en PLU et le début des travaux de modernisation de l'accueil des skieurs de la gare d'arrivée des télécabines du Lys...

Parallèlement, la commune a commandé les plans de la nouvelle salle polyvalente du PCL, au sud de la gare des œufs, une étude d'aménagement de l'esplanade du casino et l'adaptation aux attentes des Grands Sites de Midi-Pyrénées de notre office de tourisme...

Cette énumération illustre le dynamisme de notre commune en ce début de mandat municipal. Elle permet également de mieux comprendre le poids de ces études sur nos budgets et comptes de résultats...

Espaces Cauterets et la commune poursuivent l'analyse de l'idée du rapprochement Luz-Cauterets. Après l'étude de la liaison, puis celle du positionnement « marketing » de la nouvelle station, les partenaires s'attellent à la viabilité de l'économie du projet et à la rédaction de son Unité Touristique Nouvelle (U.T.N.). Celle-ci devra notamment démontrer la pertinence du projet, sous ses aspects financiers, économiques, territoriaux et environnementaux, notamment. Ces conclusions vont seront alors présentées.

Avec l'arrivée des premières chaleurs, il me reste à vous souhaiter un bon été, que vous soyez vacancier ou en activité, et à vous donner rendez-vous pour l'édition du début d'hiver prochain.

Michel Aubry.
Maire de Cauterets.

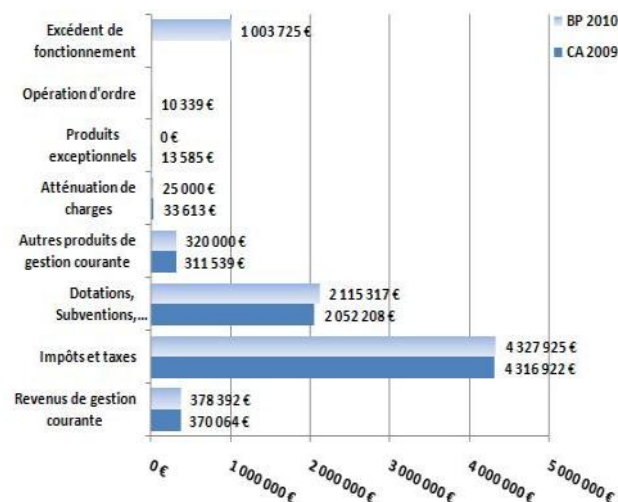
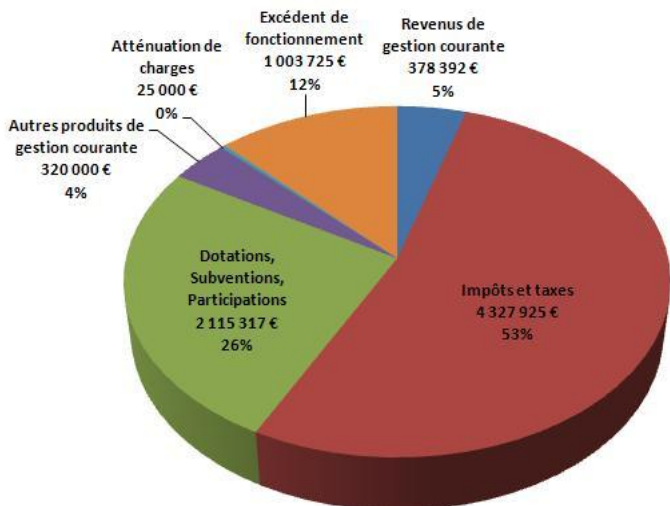
<http://www.ville-cauterets.fr>

LE BUDGET 2010



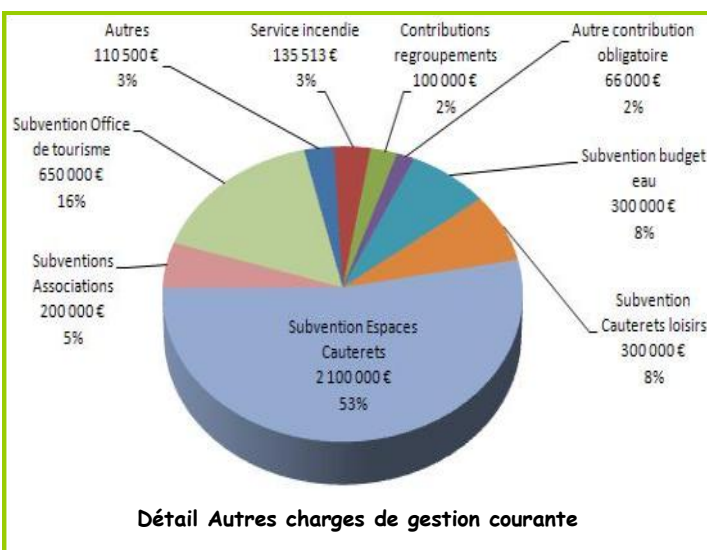
SECTION DE FONCTIONNEMENT : 8.170.359 €

Evolution recettes fonctionnement : CA 2009—BP 2010

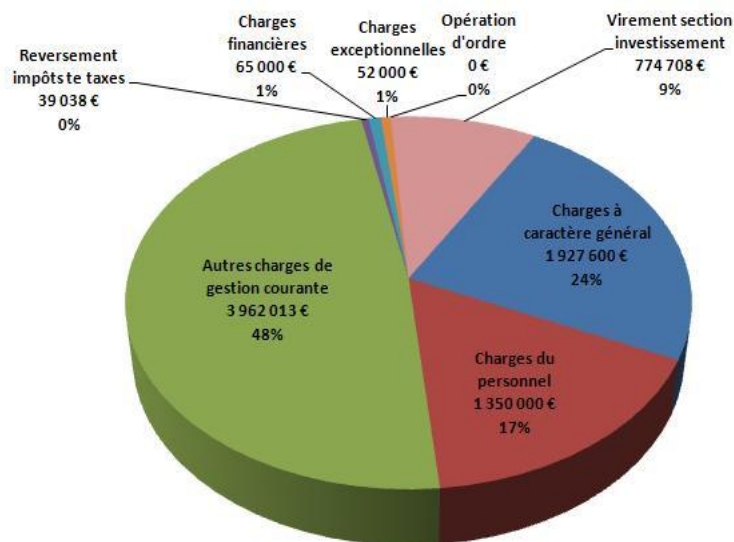


BP 2010 : RECETTES DE FONCTIONNEMENT

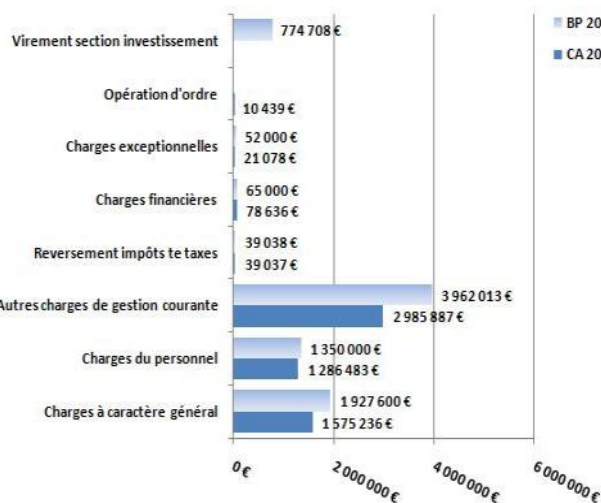
Le budget 2010 prévoit de consacrer 8 170 359 € aux dépenses de fonctionnement. L'an passé le total de ces mêmes charges a représenté 5 996 795 € pour une prévision de 7 859 839 € lors de l'établissement du budget primitif. Cette progression des dépenses se justifie notamment par l'augmentation du loyer du Casino à la commission syndicale pour les travaux réalisés (« autres charges à caractère général »), ainsi que par une augmentation de la subvention allouée à Espaces Cauterets, portée cette année à 2,1 M€ pour permettre la réalisation des travaux d'agrandissement et d'aménagement de la gare G2 du Lys (« charges de gestion courante »). Le virement en section d'investissement de la somme de 774 708 € permet le remboursement en capital d'un reliquat de dette à hauteur de 188 589 €, le reste de la somme étant affecté à la réalisation de travaux et aménagements projetés pour l'année 2010.



Détail Autres charges de gestion courante



BP 2010 : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



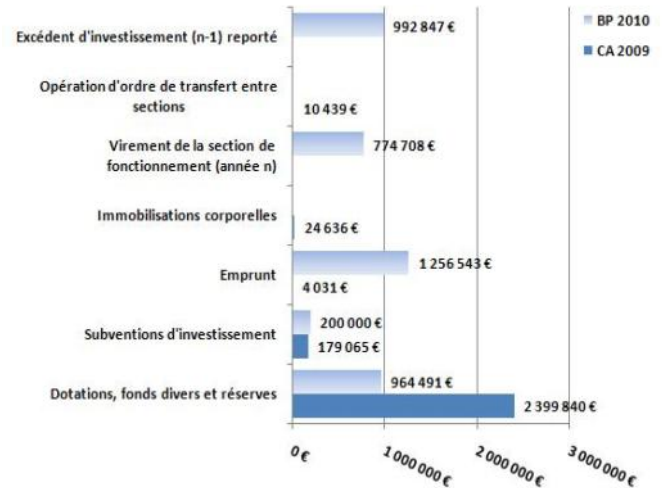
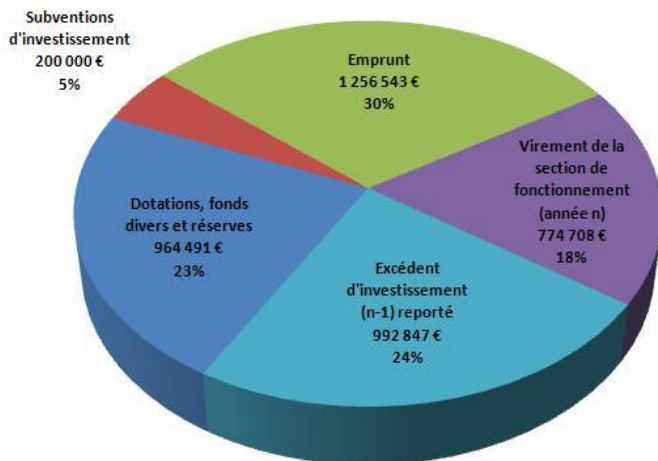
Evolution dépenses fonctionnement : CA 2009—BP 2010

LE BUDGET 2010



SECTION D'INVESTISSEMENT : 4.188.589 €

Evolution recettes investissement : CA 2009—BP 2010



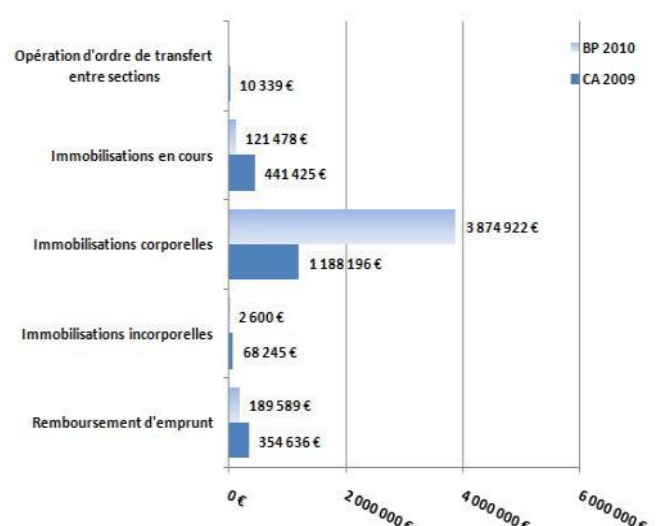
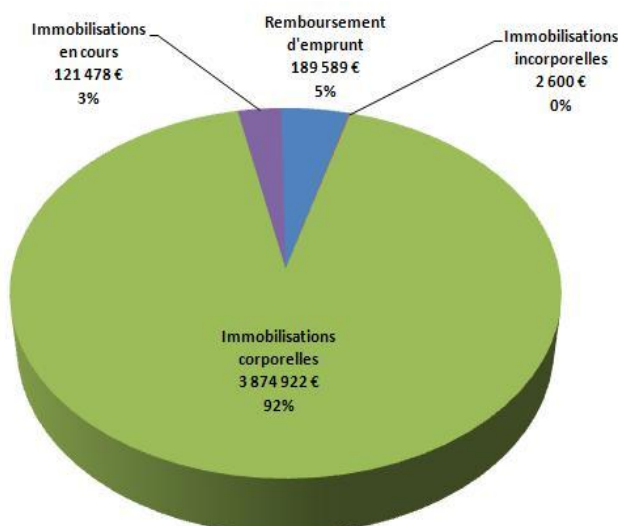
BP 2010 : RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le Budget primitif 2010 prévoit des dépenses d'investissement à hauteur de 3 874 922 €.

Parmi les réalisations en cours ou prévues à court ou moyen terme, notons :

- La construction dès cet automne du nouveau centre de secours du SDIS en entrée de ville pour un coût estimé à 900 k€.
- La réalisation d'une salle multi-activités (spectacles, activités associatives et culturelles, banquets, séminaires ...) dans le bâtiment qui abritait les locaux de la DDE et ancien hangar du P.C.L.. Le coût en est estimé à 1,5 M€ et les travaux devraient débuter en fin d'année.
- Le réaménagement de l'Esplanade des Œufs en complément des travaux du Casino. L'enveloppe de la première tranche est fixée à 800 000 €. Les travaux devraient débuter en 2011.
- L'aménagement à l'automne d'une annexe du centre de loisirs dans un des anciens bâtiments du TCF pour 118 650 € HT.
- La réhabilitation de la grange attenante à la déchetterie de Concé en annexe de la Mairie d'un montant de 207 383 € HT.
- La reconstruction de l'ancien Office de tourisme destinée à accueillir un « Office de la Montagne » et permettre la mise en conformité aux normes d'accessibilité et de sécurité de la mairie, ces dernières étant exigibles dès 2015 (travaux estimés à 435 000 €).

Les investissements de l'année 2009 ayant été réalisés sans recourir à l'emprunt, la capacité d'autofinancement de la Commune s'élève aujourd'hui à environ 2,7 M€. Suivant l'avancement de la réalisation des projets prévus pour l'année 2010, le recours à un emprunt pourrait éventuellement être envisagé.



BP 2010 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Evolution dépenses investissement : CA 2009—BP 2010

LE PLU

LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

L'élaboration du plan local d'urbanisme de Cauterets comprend 3 phases essentielles :

- Le rapport de présentation établi sur la base du diagnostic général de la commune
- Le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD)
- Le règlement écrit et le règlement graphique constituant la traduction réglementaire du PADD

La phase de diagnostic du territoire a déjà fait l'objet d'une présentation publique le 8 juillet 2009.

Aujourd'hui, nous finalisons le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), véritable projet politique du conseil municipal, qui exprime les éléments du projet communal sur lesquels il souhaite s'engager.

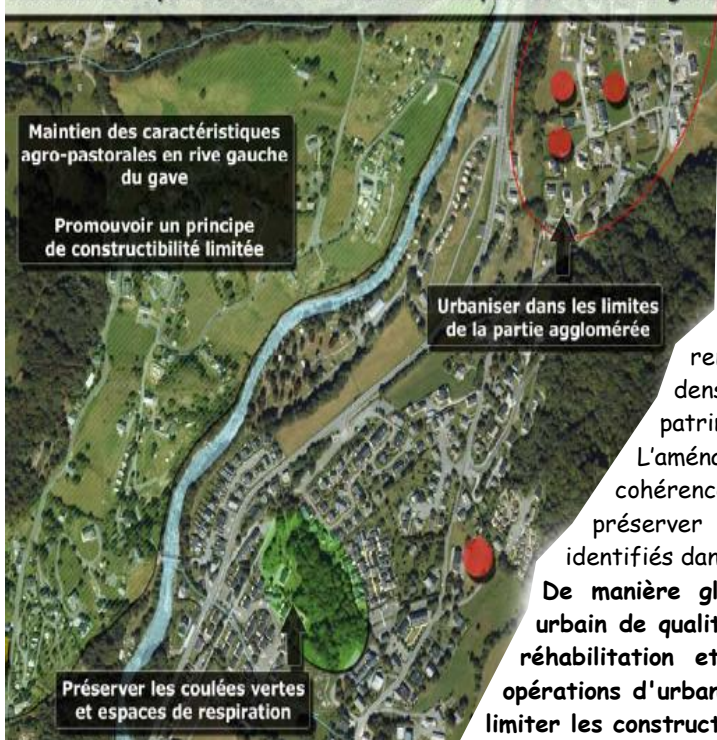
Le principal enjeu d'aménagement retenu est la **maîtrise du développement de la Commune pour préserver la qualité de vie, la qualité des paysages et la vocation touristique de notre ville.**

Cet enjeu se décline en orientations :

- Assurer un développement urbain équilibré et cohérent sur l'ensemble du territoire communal.
- Soutenir et développer les activités économiques et touristiques.
- Adapter les services publics et l'habitat à l'accueil de nouvelles populations permanentes et touristiques.
- Faciliter les mobilités et organiser les stationnements.
- Préserver et valoriser le patrimoine naturel, paysager et bâti.

ASSURER UN DEVELOPPEMENT URBAIN EQUILIBRE ET COHERENT SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Maintien des spécificités de la forme bâtie de part et d'autre du gave



Dans le centre ancien, les implantations du bâti traditionnel composent une forme urbaine caractéristique, un élément important de la richesse de notre patrimoine. Toute nouvelle implantation devra donc respecter l'harmonie urbaine existante. Un règlement approprié déterminera les implantations et les gabarits de ces constructions à venir. Au-delà de cette dimension de préservation patrimoniale, la commune souhaite conserver et favoriser la mixité des usages, tout en affirmant davantage la vocation thermique et touristique de la station.

Il convient également d'économiser et de valoriser les ressources foncières en encourageant en priorité le renouvellement urbain (réhabilitation, rénovation...). La densification de l'existant permettra de mieux préserver le patrimoine rural et d'éviter une surconsommation de l'espace. L'aménagement de nouvelles zones d'habitat s'effectuera en cohérence avec le cadre bâti adjacent. La commune veillera également à préserver les coulées vertes et l'ensemble des éléments paysagers identifiés dans la ZPPAUP.

De manière globale, il s'agit de conserver le caractère architectural urbain de qualité du centre ancien en encourageant son amélioration et sa réhabilitation et d'assurer une gestion économe de l'espace dans les opérations d'urbanisation en privilégiant la densification de l'existant afin de limiter les constructions diffuses.

SOUTENIR ET DEVELOPPER LES ACTIVITES ECONOMIQUES ET TOURISTIQUES

Le développement économique préconisé par le PADD s'appuie à la fois sur le renforcement des activités touristiques ainsi que le maintien du pastoralisme et la promotion de la sylviculture. La commune souhaite agir sur l'ensemble des leviers conférant une image attractive à la ville, avec, en premier lieu, le renforcement et la promotion des activités thermo-ludiques.

La commune veillera également à pérenniser les activités connexes liées à l'accueil de nos visiteurs et touristes (hôtellerie-restauration) en gérant finement la programmation de nouvelles résidences en fonction des besoins pressentis.

Les possibilités de diversification des activités liées à l'agro-pastoralisme seront également examinées. La réflexion sur le développement d'une zone d'activités sur le secteur de Concé sera menée en vue de pérenniser, voire compléter les fonctions économiques en présence sur le territoire.

Il s'agit ainsi de maintenir et favoriser l'accueil des activités économiques tout en confortant les activités touristiques et en maintenant l'activité agricole



LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

ADAPTER LES SERVICES PUBLICS ET L'HABITAT À L'ACCUEIL DE NOUVELLES POPULATIONS PERMANENTES ET TOURISTIQUES

La commune de Caudebec est dotée d'un panel diversifié d'équipements et de services. La valorisation de ces équipements d'ores et déjà entreprise devra se poursuivre par le traitement de leurs abords et de leur accessibilité en y organisant la circulation et le stationnement. En outre, la commune veillera à se doter d'équipements qui lui font aujourd'hui défaut (salle des fêtes, etc.) et préalablement à prévoir les emplacements pour leur implantation.

La problématique de l'habitat sera traitée par un développement de l'offre en matière de logement permanent et en y facilitant l'accès. Le logement touristique privilégiera la réhabilitation de l'existant avant le lancement de nouvelles opérations. De plus notre commune devra conserver une capacité d'accueil hôtelière conséquente.

Dans ce cadre, l'objectif est de conforter les équipements publics existants, de les compléter par de nouveaux équipements et de développer l'habitat permanent tout en réhabilitant l'offre de logements touristiques

FACILITER LES MOBILITÉS ET ORGANISER LES STATIONNEMENTS.

L'objectif affiché est de rapprocher nos différents pôles de vie en réduisant les coupures dans le tissu urbain qui nuisent aux échanges et relations. La commune veillera à faciliter l'accès au centre-ville, aux principaux pôles d'équipements et de services ainsi qu'aux espaces naturels et de détente par une réflexion sur l'accessibilité du centre ville pour les véhicules mais également pour les piétons.

Les stationnements seront optimisés et les modes de déplacement repensés de manière à désengorger le centre-ville de la présence de la voiture en proposant une alternative à son usage par le biais du développement du transport en commun. L'extension et la sécurisation des modes de déplacement doux réaffirmeront la place du piéton dans notre ville.

Ainsi les modes de déplacements doux devront être privilégiés afin de limiter la dépendance à l'automobile et les espaces de stationnements devront être réorganisés

PRÉSERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL, PAYSAGER ET BÂTI.

Nature et activités agro-pastorales sont deux éléments constitutifs du caractère de Caudebec qui participent à la qualité du cadre de vie. La pression urbaine se faisant essentiellement sur ces espaces, il est nécessaire d'en préserver la qualité et la variété tout en permettant à la commune de se développer. Il convient de marquer et gérer des limites nettes entre ville et milieu naturel et agricole en accompagnant des espaces de transition.

La zone agro-pastorale est également dotée d'éléments patrimoniaux et architecturaux de qualité qui confèrent une image pittoresque et attractive à notre ville. La gestion du bâti diffus de cette zone passe par un inventaire et un examen au cas par cas des possibilités d'évolution.

La qualité du patrimoine naturel, paysager et bâti devra être conservée et mise en valeur grâce à une meilleure prise en compte de la richesse et de la biodiversité et de la mise en place de limites entre espaces agricoles et urbains



L'INFO...



OPERATION FACADES

L'opération façades, dont le règlement a été revu en 2008 pour ne porter que sur le secteur 1 (Centre historique de la Commune) de la Z.P.P.A.U.P., est toujours en cours et ce jusqu'au 31 décembre 2011. Suite à la mise en place d'un P.I.G. d'amélioration de la performance énergétique de l'habitat, le règlement de l'opération façades a subi une légère modification. Considérant qu'un même type de travaux ne doit pas simultanément être éligible au financement de la commune au moyen du P.I.G. "amélioration énergétique de l'habitat" et d'une "opération façade", le conseil municipal a limité son champ d'intervention par délibération du 1er Février 2010. Les sollicitations doivent impérativement parvenir au service urbanisme de la Mairie accompagnées de la demande d'autorisation d'urbanisme correspondante. La subvention sera versée à l'achèvement des travaux après vérification de la conformité des réalisations. Pour l'année 2009, ce sont 10 opérations de ravalement de façades qui ont pu bénéficier d'aides pour un montant total de 13 670,63 €.

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Les trottoirs appartenant au domaine public de la commune sont couramment occupés par des terrasses de cafés et restaurants ou des présentoirs de magasins. Pour cette occupation, annuelle ou saisonnière, les occupants s'acquittent d'une redevance calculée en fonction de l'espace occupé. Les professionnels du bâtiment sont, eux aussi, couramment amenés à occuper temporairement cet espace public avec leurs échafaudages ou bennes. Jusqu'à un passé très récent, cette occupation ne donnait lieu à aucune redevance. Cette injustice est maintenant réparée, puisque le principe d'une participation financière des professionnels du bâtiment a été décidé par le conseil municipal et concrétisé par l'instauration d'une redevance de 0.30 € par m² et par jour d'occupation du domaine public. Il est rappelé que toute occupation du domaine public doit toujours être précédée d'une demande spécifique d'autorisation auprès du service urbanisme de la Mairie.

CHARTRE « QUALITE URBAINE »

Par la qualité de leurs vitrines et terrasses, les commerces participent à la mise en valeur du patrimoine de notre ville et à agrémenter le cadre de vie de tous, résidents et visiteurs.

Depuis le mois de septembre 2009, le règlement de la ZPPAUP est applicable sur le territoire de la commune de CAUTERETS. Il apparaît que les préconisations architecturales et urbaines posées par ce document nécessitent un accompagnement supplémentaire afin d'en optimiser l'application dans le domaine des vitrines, enseignes et espaces dédiés au commerce.

Face à ce constat, le Conseil Municipal a donc décidé de confier la réalisation d'une charte spécifique au cabinet d'architecture LAVIGNE, précédemment auteur du règlement de la ZPPAUP et donc bien au fait des enjeux architecturaux de Cauterets. Cette charte sera un outil pédagogique à destination des professionnels du commerce dans un souci de qualité urbaine et fonctionnelle partagée, à savoir :

- Valoriser le patrimoine de Cauterets, en respectant l'architecture des bâtiments.
- Renforcer l'attractivité commerciale et touristique par la mise en valeur des façades commerciales. Un accompagnement financier de l'opération est envisagé.
- Assurer une gestion concertée et profitable à tous des usages du domaine public (qualité du mobilier, de la signalétique, des terrasses,...).

L'opération devrait débuter dès la fin de cet été et se poursuivre pendant l'automne. Son coût est de 13 800 € HT.

REHABILITATION DE L'IMMOBILIER DE LOISIR

La question de la vacance de nombreux lits touristiques est récurrente dans l'ensemble des stations touristiques. Les raisons recensées en sont nombreuses : vétusté des logements, inadaptation aux attentes de la clientèle, faiblesse de nos stratégies de commercialisation... Ce problème est fréquemment remis à l'ordre du jour.

De nombreuses solutions ont déjà été proposées, telles les ORIL, ou les ORIL-VRT, sans, cependant, afficher de résultat probant. Plus récemment, la station alpine de Tignes, célèbre gestionnaire privée d'espaces skiables, a mené avec succès une opération de réhabilitation de ses lits touristiques. Aussi, suite aux « Ateliers Montagne » menés par le MEEDDAT (actuellement « Ministère de l'Ecologie, de l'Énergie, du développement durable et de la Mer), avons-nous retenu la question de la réadaptation de l'immobilier de loisir pour nos stations. La vallée des gaves recèle un nombre important de lits, et, à ce titre constitue une solide base d'étude. Les principales stations concernées sur notre territoire sont Cauterets, Barèges et Luz. L'étude concernera cependant également Gavarnie et Gèdre. Les stations sont « co-maîtres » d'ouvrage du projet avec la « direction départementale des Territoires ». L'étude est confiée à Pamir, spécialiste national. Celle-ci se déroulera en trois phases :

- un diagnostic concernant le marché de l'immobilier, les offres, les performances des hébergements touristiques et l'évolution des demandes, une évaluation du parc immobilier et des politiques d'urbanisme dans chaque station, et finalement des propriétaires en présence sur chaque site.
- des préconisations pour la remise en marché des lits diffus, et une évaluation de l'impact attendu.
- une présentation des résultats à l'ensemble des acteurs.

L'étude commence en ce début d'été par deux enquêtes : la première concernant les propriétaires d'appartements et la seconde les agences immobilières.

L'étude se monte à 52 000 €, avec une participation de l'Etat à hauteur de 30 000 €, de Cauterets pour 10 000 €, du SIVOM de Luz-Ardidon pour 8 000 € et de Barèges pour 4 000 €

L'INFO...



PROJET SOCIAL D'ACCESSION A LA PROPRIETE

La Commune de Cauterets tente de mettre en place un programme d'accession à la propriété avec le concours de « Promologis », entreprise sociale pour l'habitat.

Les terrains pressentis pour cette réalisation se situent soit au TCF le long de l'avenue du Mamelon-vert soit sur le terrain Serres. Ils seront cédés à un cours inférieur à celui du marché.

Pour garantir la pérennité de ces logements permanents, les actes de vente seront assortis de clauses « anti-spéculatives ». Le programme portera sur la réalisation d'une dizaine de logements de type maison individuelle présentant une surface habitable de 80 à 90 m² pour un coût de construction de l'ordre de 140 000 €. La solution de financement retenue par le promoteur afin de faciliter au mieux l'accession à la propriété des accédants est le Prêt Social Location-Accession ou PSLA. La formule proposée permettra au candidat, sous conditions de ressources, de devenir propriétaire en 2 étapes : une location du bien, puis son achat avec un apport financier limité. Parmi les autres avantages notons, un taux de TVA de 5,5% sur le bien, une exonération de taxes foncières pendant 15 ans, des frais de notaire réduits, le droit au prêt à taux zéro (PTZ) et l'accès aux aides aux logements (APL accession).

Afin de répondre au mieux à toutes vos interrogations, une réunion d'information avec le concours d'un intervenant de « Promologis » est prévue en début d'automne 2010.

Les personnes intéressées par ce projet sont d'ores et déjà invitées à se faire connaître en Mairie afin que nous puissions les tenir informées de la date de tenue de cette première réunion d'information.

PROGRAMME D'AMELIORATION DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DE L'HABITAT

Le Syndicat mixte du Pays des Vallées des Gaves, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), le Conseil Général des Hautes-Pyrénées, le Conseil Régional Midi Pyrénées, la Ville de Lourdes et la Ville de Cauterets ont souhaité apporter leur contribution à l'amélioration de la performance énergétique des logements en Vallées des Gaves par la mise en œuvre d'un programme d'intérêt général (PIG).

Etabli pour une durée de 2 ans à compter de janvier 2010, ce programme vise à réduire la précarité énergétique des ménages modestes et à développer un logement locatif social privé de qualité en apportant conseils et aides financières aux propriétaires.

Le PACT H&D BEARN BIGORRE a été missionné par le Syndicat mixte du pays des Vallées des Gaves pour accompagner les propriétaires de façon gratuite et indépendante dans le projet de rénovation énergétique de leur logement (diagnostic énergétique, solutions techniques, aides financières, montage et suivi des dossiers).

Fin avril 2010, 19 demandes de diagnostic énergétique ont été enregistrées au niveau du Pays ; 6 diagnostics ont permis d'aboutir à des demandes d'aides aux travaux; 9 dossiers sont toujours en cours d'instruction et 4 dossiers n'ont pas été suivis d'effets. En ce qui concerne Cauterets, une seule demande de diagnostic a pour le moment été déposée et classée sans suite.

Afin de répondre au mieux à toutes les questions que vous pouvez vous poser au sujet de ce programme d'intérêt général, l'équipe du PACT H&D BEARN BIGORRE vous accueille sans rendez-vous à la Mairie de Cauterets chaque deuxième vendredi du mois de 10H00 à 12H00.

PROGRAMME D'ADAPTATION DU LOGEMENT AU VIEILLISSEMENT ET AUX HANDICAPS

Depuis déjà plus d'un an, le Syndicat mixte du Pays des Vallées des Gaves propose un « Programme d'Intérêt Général » dispensant conseils gratuits et financements pour l'adaptation du logement des personnes âgées ou handicapées.

Au plan du conseil, il propose :

- la visite à domicile d'un ergothérapeute pour mieux évaluer les difficultés rencontrées.
- des conseils avisés sur les moyens de faciliter votre vie quotidienne.
- l'élaboration d'un diagnostic « accessibilité » pour permettre de concevoir le projet d'adaptation de votre logement.
- un relais technique pour mener à bien les travaux envisagés.
- une aide au montage financier du projet.

Par exemple, les travaux envisageables pourront concerner :

- une modification de l'aménagement et de l'équipement des pièces d'eau (adaptation d'une salle de bain, d'une cuisine ...).
- la construction d'une rampe.
- la mise en place d'un monte-escalier.
- la suppression de marches, seuils, ressauts ou tout autre obstacle.
- l'installation de mains-courantes ou barres d'appui.
- la modification des divers systèmes de fermeture ou d'ouverture.

Les aides peuvent atteindre 80 % de subvention sur un montant de 8 000 € de travaux spécifiques d'adaptation ou d'accessibilité, et 20 à 35 % sur un montant plafonné à 13 000 € pour les travaux complémentaires. Ces aides s'adressent aux propriétaires bailleurs ou occupants.

Pour plus de renseignement, vous pouvez contacter :

- soit le PACT HD Béarn-Bigorre au 05 59 14 60 60
- soit le CLIC Pays des Gaves Gérontologie au 05 62 90 39 85

Une plaquette spécifique est également disponible en mairie ou à la porte des Vallées (05 62 97 08 06)

L'INFO...



LOCATION DE MEUBLES DE TOURISME

Nous informons les propriétaires de l'obligation posée par la loi du 22 juillet 2009 de déclarer en Mairie les chambres d'hôtes et meublés de tourisme dès lors qu'ils procèdent à leur location permanente ou saisonnière. Cette loi entre en vigueur le 1^{er} juillet 2010 et est assortie de pénalités en cas de non respect.

Les services de la Mairie se tiennent à votre disposition pour toutes informations utiles (imprimés, etc....).

LOGEMENTS DU TCF

Débutés en septembre 2009, les travaux de réhabilitation de bâtiments du TCF sont arrivés à leur terme. Au 1^{er} juillet, 6 familles cauterésiennes ont pu aménager dans leur nouveau logement flambant neuf. Cette nouvelle offre locative va ainsi permettre aux familles bénéficiaires de continuer à résider sur notre commune dans un logement adapté à leurs besoins pour un loyer raisonnable, conforme aux attentes de l'état en matière de logement social.

Rappelons que la commune a ainsi réhabilité trois anciens bâtiments et réalisé 1 appartement de type T2, 2 T3, 2 T4 et 1 T5 pour un total de travaux s'élevant à 812 300 €. Ce projet est subventionné par l'état à hauteur de 160 400 € (soit 19,7 % du projet) et par le conseil général pour 174 500 € (représentant 21,5 % de la dépense).

OFFICE DE LA MONTAGNE

Avec le Vignemale plus haut sommet des Pyrénées Françaises sur son territoire, Cauterets est l'un des berceaux du Pyrénéisme. Pour son histoire et l'activité pyrénéiste toujours présente, la commune de Cauterets souhaite édifier un lieu dédié à la montagne, à ses métiers et à ses activités. L'emplacement occupé par le bâtiment situé place Clémenceau qui abritait l'Office de tourisme avant son installation dans les locaux de la place Saint-Martin est apparue en adéquation avec la fonction recherchée.

Le bâtiment existant, sans aucun intérêt architectural et d'un état médiocre a donc été démoli à l'automne 2009.

L'objectif est de construire un bâtiment en harmonie avec le site destiné à

recevoir l' « office de la montagne » mais incluant également les équipements permettant l'accessibilité aux locaux de la Mairie.

Après la démolition, le projet est arrivé au stade des diagnostics. Un premier est réalisé dans le but de connaître la charge maximale admise par la dalle existante et destinée à supporter le



nouveau bâtiment. Un second diagnostic consiste en une analyse des besoins et obligations en matière d'accessibilité aux locaux de la Mairie. A l'issue de cette phase, le projet architectural pourra être définitivement arrêté.

ACCES AUX SERVICES DE POLE EMPLOI

Un point d'accès aux services en ligne de Pôle Emploi est à disposition du public à l'accueil de la Mairie.

Cet accès permet aux demandeurs d'emploi d'effectuer toutes les démarches administratives auprès de Pôle Emploi et de bénéficier ainsi des conseils et services de l'établissement public dans le cadre de leur recherche d'emploi et de leur éventuelle indemnisation.

N'hésitez pas à venir vous renseigner sur ce service à la Mairie.

EMBAUCHE D'UN PROJECTIONNISTE

Avec 13330 entrées en 2007, notre cinéma était l'un des plus fréquentés du département. Depuis, sa fréquentation n'a cessé de diminuer pour ne plus enregistrer que 5330 entrées en 2008. Face à l'importance de l'enjeu, la commune a décidé de mettre temporairement un projectionniste confirmé à la disposition du Casino, gestionnaire du cinéma. Au moyen d'un contrat aidé par l'état, la mairie a procédé à cette embauche en fin d'année 2009. Le travail réalisé par Mme Véronique Guillemot tant au niveau de l'animation que sur la diffusion de la programmation n'a pas tardé à porter ses fruits. Le cinéma enregistre depuis lors une fréquentation en constante augmentation. En cas de succès, au terme du contrat, cette mise à disposition temporaire devrait certainement déboucher sur une consolidation du poste de projectionniste par le Casino.

L'INFO...



CITYCAB

L'instauration de la gratuité à partir de l'hiver 2009-2010 du « CityCab » a bien eu les effets escomptés. Le nombre de personnes transportées est ainsi passé de 12181 pendant l'hiver 2008-2009 à 43868 personnes pendant la dernière saison hivernale. Parallèlement à cette forte augmentation de la fréquentation du service de transport urbain nous avons pu constater une très nette diminution de la circulation automobile en provenance des résidences périphériques de notre ville et par là même un désengorgement notable des parkings. Devant le succès rencontré, l'expérience de transport urbain entièrement gratuit est donc reconduite pour la saison d'été 2010.

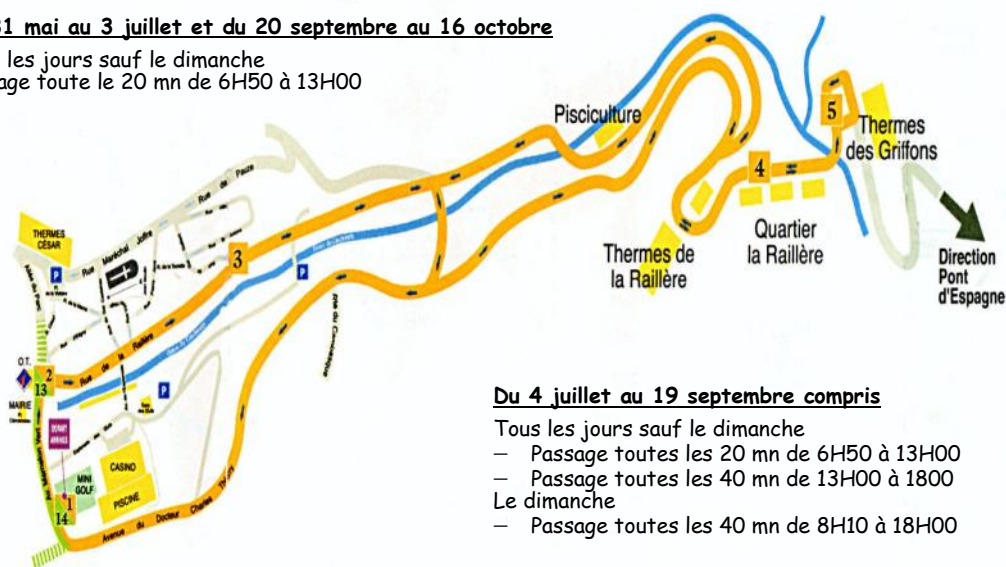
Ligne n°1

Mini-golf - La Raillère

- 1 Mini-Golf Départ Arrêt correspondance ligne 2
- 2 Office de Tourisme
- 3 Le Temple (r. de la Raillère)
- 4 Quartier La Raillère
- 5 Thermes des Griffons

Du 31 mai au 3 juillet et du 20 septembre au 16 octobre

Tous les jours sauf le dimanche
Passage toute le 20 mn de 6H50 à 13H00



Du 4 juillet au 19 septembre compris

- Tous les jours sauf le dimanche
- Passage toutes les 20 mn de 6H50 à 13H00
 - Passage toutes les 40 mn de 13H00 à 1800
- Le dimanche
- Passage toutes les 40 mn de 8H10 à 18H00

Point de correspondance entre ligne 1 et ligne 2 : Arrêt du Mini Golf

Fonctionne du 3 juillet au 25 septembre

- Tous les jours sauf le dimanche
- Passage toutes les 30 mn de 6H20 à 12H50
 - Passage toutes les 40 mn de 13H10 à 17H50
- Le Dimanche
- Passage toutes les 40 mn de 7H20 à 17H50

Ligne n°2

Dr Domer - Mamelon Vert

- | | | |
|------------------------|----------------------------|---|
| 1 Thermes de César | 7 Supermarché Shopi | 13 Office de Tourisme |
| 2 Théâtre de la Nature | 8 Pont de Secours | 14 Mini-Golf <small>Départ Arrêt correspondance ligne 1</small> |
| 3 Costabère | 9 Chalets du Bayle | 15 Le Mamelon Vert |
| 4 Le Cerbillona | 10 Le Pont de Fanlou | 16 Les Marronniers |
| 5 Beaux Sites | 11 Parking de la Patinoire | 17 Les Martines |
| 6 Cancéru (bas de) | 12 Gare Routière (ASER) | 18 Les Estives de Catarrabes |



SIGNALISATION, SIGNALÉTIQUE, PUBLICITE ET ENSEIGNES



QUELQUES DEFINITIONS

La diffusion de l'information à destination des personnes circulant sur un territoire passe par différents vecteurs de communication dont les plus couramment utilisés sont les suivants :

- **La signalisation** : les panneaux de signalisation routière, également présents en agglomération, ont pour fonction de faciliter la circulation routière en indiquant les directions à suivre. On parle ici de signalisation directionnelle. Ils servent également à informer les usagers de la route sur ses conditions d'utilisation, des éventuels dangers qu'ils peuvent rencontrer et des diverses prescriptions de police.
- **La signalétique** : ou signalisation d'intérêt local (SIL) est un outil de signalisation locale portant mention de certains services ou équipements non pris en compte par la signalisation directionnelle.
- **Les enseignes** : constitue une enseigne toute inscription, forme ou image apposée sur un immeuble et relative à une activité qui s'y exerce.
- **Les pré-enseignes** : Constitue une pré-enseigne toute inscription, forme ou image indiquant la proximité d'un immeuble où s'exerce une activité déterminée.
- **La publicité** : constitue une publicité, à l'exclusion des enseignes et pré-enseignes, toute inscription, forme ou image, destinée à informer le public ou à attirer son attention, les dispositifs dont le principal objet est de recevoir les dites inscriptions, formes ou images étant assimilées à des publicités.

LE CONSTAT

Depuis de nombreuses années, l'implantation des différents dispositifs destinés à l'information tant directionnelle que commerciale sur Cauterets s'est effectuée au coup par coup, sans cohérence globale et dans l'ignorance de la réglementation nationale sur la publicité, les enseignes et les pré enseignes. En conséquence, nous disposons aujourd'hui sur notre territoire communal d'une information dispersée, peu lisible, parfois confuse voire erronée car non actualisée. Le non respect de la législation a par ailleurs entraîné une pollution visuelle importante, nuisible à l'attractivité de Cauterets qui repose en grande partie sur la qualité de son environnement naturel, architectural et paysager.

L'OBJECTIF

Nous souhaitons aujourd'hui d'une part améliorer l'image et l'attrait touristique de Cauterets en restreignant la pollution visuelle engendrée par la publicité et les pré enseignes illégaux et d'autre part offrir un accueil de qualité à nos visiteurs en clarifiant l'information apportée par la mise en place d'une signalisation et d'une signalétique adaptée.

PLAN D'ACTIONS

Les communes du canton d'Argelès-Gazost, dont Cauterets, ont délégué au Syndicat Mixte du Haut Lavedan la compétence pour la définition et la mise en œuvre de projets de signalétique directionnelle, touristique et événementielle. Aussi, dans la continuité de l'opération menée sur la vallée d'Argelès en 2004, une étude a été lancée en 2010 sur

Cauterets. Elle doit permettre :

• **Une mise à niveau de la signalétique directionnelle**

Ce travail, mené en partenariat avec le service des routes du Conseil Général, passe tout d'abord par une étude de jalonnement. Les nouveaux dispositifs réglementaires de signalétique directionnelle seront ensuite mis en place à l'automne.

• **La définition de quartiers**

La commune a été découpée en quartiers pour faciliter le repérage et la circulation des visiteurs.

• **La mise en œuvre d'une signalétique touristique adaptée et intégrée au paysage urbain**

Afin d'aller plus loin dans l'information mise à disposition des visiteurs de Cauterets (hébergements, loisirs...), plusieurs types de mobiliers urbains seront créés : une signalétique en centre ville et des relais information services implantés en entrée et en cœur de ville.

• **La création de dispositifs d'information sur les événements et animations**

Dans un souci d'amélioration de la lisibilité de l'information sur les animations, plusieurs dispositifs seront développés : des kakémonos pour communiquer sur les grands événements et les animations et des panneaux d'affichage libre pour toute autre information.

• **La suppression des dispositifs publicitaires et de pré enseignes illégaux**

Un inventaire des dispositifs non conformes a été entrepris et les propriétaires de publicités et pré enseignes en infraction ont été invités à régulariser leur situation. Lorsque la nouvelle signalétique directionnelle et touristique sera mise en place, les possesseurs de panneaux illicites restant seront invités à les retirer.

La réglementation nationale applicable sur Cauterets : articles L. 581-1 et suivants du Code de l'environnement

– La publicité et les pré enseignes :

Elles sont interdites hors agglomération, en Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager et dans les parcs nationaux, soit sur l'ensemble du territoire communal.

– Les enseignes :

Elles sont autorisées sur tout le territoire communal sur l'immeuble où s'exerce l'activité, sous réserve de leur bon état de propreté, de fonctionnement et d'entretien.

Par ailleurs, la création ou le remplacement de toute enseigne doit faire l'objet d'une demande de Déclaration Préalable en Mairie. Le Maire ainsi que l'Architecte des Bâtiments de France peuvent émettre des recommandations à suivre.

Dans ce contexte et pour mieux accompagner les commerçants dans leurs projets d'enseignes, nous engagerons dès le mois de septembre un travail de définition d'une **charte de qualité urbaine** qui viendra préciser les grands principes à suivre. Le **service urbanisme** de la commune sera par ailleurs à leur disposition pour les accompagner dans leurs démarches.

L'INFO...



PROJET DE REHABILITATION DE L'ESPLANADE DES OEUFS

Le Casino, édifice principal de l'Esplanade des œufs vient de faire l'objet d'une importante opération de réhabilitation avec une réfection complète du toit et des façades. Ainsi, dans une suite logique d'aménagement, la commune de Cauterets a souhaité engager une réflexion de réhabilitation de cette esplanade sur laquelle flânent les habitants, touristes et curistes qui composent la clientèle des divers commerces et activités.

L'objectif est de réaménager, au centre de Cauterets, un lieu de convivialité ouvert, attrayant et accueillant et de valoriser les activités commerciales et publiques existantes.

Dans le cadre de cette réhabilitation certains équipements existants seront à maintenir :

- Le mini golf qui pourra faire l'objet d'une modernisation et d'un déplacement
- l'aire de jeux pour enfants qui pourra être déplacée
- l'implantation du manège qui pourra être modifiée

Certains équipements existants devront quant à eux être supprimés :

- le stationnement des véhicules existant
- les aménagements liés au marché forain hebdomadaire qui sera déplacé
- les sculptures à déplacer hors du périmètre d'intervention
- Les containers semi-enterrés

Des équipements nouveaux seront à intégrer :

- une voie unique de circulation réservée aux services
- Une aire de stationnement située à l'arrière de la bibliothèque et des activités commerciales de la galerie à l'usage exclusif des commerçants et employés
- Un emplacement différent pour la collecte des ordures ménagères

Après un lancement d'appel d'offre à maîtrise d'œuvre portant sur le programme de réaménagement, trois cabinets d'architectes ont été retenus pour présenter une esquisse du projet.

Suite à l'analyse des diverses esquisses proposées c'est finalement le projet du cabinet ARPAGE qui a été retenu. Ce projet initial n'étant qu'une esquisse, il est appelé à évoluer en collaboration avec les différents acteurs de l'Esplanade avant d'être finalisé. Il sera présenté plus en détail lors d'une prochaine parution de notre bulletin.



CREATION D'UNE SALLE POLYVALENTE ET PROJET CULTUREL

Les locaux de l'ancien dépôt du PCL libérés par les services du conseil général étaient voués à la démolition pour faire place à une aire de stationnement. Le conseil municipal a finalement considéré que le bâtiment pouvait être aménagé en une salle multi-activités qui fait cruellement défaut à notre ville. La réhabilitation du bâtiment en salle de spectacle modulaire a donc été envisagée. Ce projet dont la maîtrise d'œuvre a été confiée à M. SALVAT architecte à Angelès Gazost, a été mené en collaboration avec les associations locales qui ont ainsi pu exprimer leurs attentes et avec l'aide du Parvis qui nous a apporté son expertise quant aux besoins et contraintes inhérents à une telle réalisation.

Parallèlement, le conseil municipal a engagé une réflexion sur la définition d'un projet culturel local qui permettra notamment d'inscrire ce projet dans la programmation culturelle du Pays. Une telle démarche devrait ainsi permettre à Cauterets de bénéficier d'un soutien logistique et financier des activités culturelles qui seront développées, ainsi que de subventions pour l'aménagement de cette salle.

La constitution d'un Comité Animation Culture (C.A.C.) composé des divers acteurs locaux (associations, commune, office de tourisme, église, casino...) a donc été initiée dès le printemps dernier. Ce comité a pour mission de travailler sur la construction de ce projet culturel de Cauterets en fédérant tous les acteurs locaux qu'ils soient professionnels ou amateurs.

Le projet de la salle a ainsi pu être adapté aux besoins identifiés et ce projet doit faire prochainement l'objet d'un dépôt de permis de construire. Son coût est actuellement estimé à 1 300 000 € HT et les demandes de subventions sont en cours.

L'INFO...



ANNEXE DU CENTRE DE LOISIRS



Basé dans le préau de l'école primaire « Meillon », le centre de loisir « Aux 4 vents » est destiné aux enfants âgés de 4 à 12 ans. En période scolaire, il propose un service d'accueil périscolaire avec aide aux devoirs et garderie avant et après les horaires de classe. En dehors des jours d'école, et pendant les vacances scolaires, le centre propose également loisirs et activités à nos enfants et aux jeunes touristes en villégiature à Cauterets. La grande variété d'âges des enfants entraîne une nécessaire diversification des activités proposées, difficilement réalisable en un lieu unique.

De plus, durant les vacances de Février et de printemps, découpées en zones, la cohabitation entre vacanciers et écoliers est trop souvent difficile.

Nous avons donc décidé de créer une annexe du centre de loisir permettant de régler l'ensemble de ces problèmes. Cette annexe sera dès l'automne créée dans un ancien bâtiment du TCF, à proximité du « refuges aux oiseaux » initié par le centre et les gardes de la maison du Parc

LES QUARTIERS DE CAUTERETS

Afin d'alléger la signalisation d'intérêt local (S.I.L.) proposée par l'étude menée par le SYMIHL, nous développons un concept de quartiers. Un quartier est défini comme un territoire compact accessible par un unique axe de circulation qui le traverse. Dans chaque quartier, chaque résidence ou équipement important est fléché.

Nous avons ainsi défini le centre de la ville et 11 quartiers : Bayle, Calypso, Cancéru, Catarabes, Concé, Costabère, Fanlou, Haougara, Hount Hérède, Le mamelon Vert et Palaüs.

Vous pouvez les visualiser sur <http://maire.cauterets.free.fr/Signalétique/Quartiers/> , ou directement à la mairie, auprès du service urbanisme.

Vous devrez donc indiquer le nom de votre quartier après le nom de votre rue lors de la diffusion de votre adresse. Cette mention permettra à vos visiteurs de vous localiser plus efficacement.

GRANGE DE CONCÉ

L'extrême vétusté, voire même l'état de délabrement, du bâtiment dénommé « Grange de Concé » attenant aux locaux de la déchetterie ont conduit le conseil municipal à décider sa réhabilitation. Cette opération permettra, outre la résolution d'un problème esthétique en entrée de ville, de disposer d'un espace supplémentaire de stockage pour nos services communaux. Le rez-de-chaussée accueillera certains mobiliers utilisés lors de manifestations et quelques véhicules. Le premier étage est quant à lui destiné à recevoir les archives communales actuellement entassées à la Mairie sans réel rangement, ne permettant pas une bonne gestion et conservation de l'histoire de notre ville.

Aussi, préalablement au déménagement de ces archives, a-t-il été décidé de procéder à un traitement consistant en :

- L'élimination des documents périmés.
- Un tri et reclassement des archives.
- Une assistance en matière de législation et de réglementation
- Des conseils sur les normes de conservation préventive des archives
- Une aide à la promotion du patrimoine écrit

Cette mission estimée à 70 jours de travail, a été confiée au Centre de Gestion des Hautes Pyrénées et sera terminée en même temps que les travaux de réhabilitation du bâtiment.

Le coût des travaux de réhabilitation de la grange est de 207 383 € HT.

Le coût de l'opération d'archivage représente une charge de 11 550 €.



OFFICE DE TOURISME

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, chers habitants de Caunterets.

Quelques nouvelles de l'Office de Tourisme et avancement des projets en cours.

Nous tenons à saluer l'arrivée de notre nouveau directeur, Monsieur Brice Ouvrard, arrivé au sein de l'équipe de l'Office de Tourisme le 19 avril en contrat CDI. Parmi ses nombreux objectifs, ses premières missions sont de finaliser les dossiers suivants avec :

- **La refonte du site internet**, dans le cadre de la politique des Grands Sites Midi-Pyrénées (élaboration du cahier des charges établi en collaboration avec l'ARDESI Agence Régionale pour le Développement de la Société et l'Information en Midi-Pyrénées).
- **La rénovation de l'accueil de l'office de tourisme**, classé depuis mars dernier en 2 étoiles. L'élaboration du cahier des charges étant terminée, les choix des maîtres d'œuvre ainsi que des entreprises sont en cours. A noter que ces travaux seront pris en charge par la Mairie avec pour objectif de rénovation, la fin de l'année 2010. L'accueil du bâtiment de l'Office de Tourisme se doit d'être adapté aux 4 handicaps (comme le spécifient les nouvelles obligations de la démarche qualité entamée depuis 2008). Comme le stipule le contrat qui nous lie aux Grands Sites Midi-Pyrénées, cette démarche de rénovation facilitera le passage de l'office de tourisme en 3 étoiles. Par ce biais, l'Office de Tourisme bénéficiera de subventions de la part du département, de la Région et de l'Etat. Une importante communication a été mise en place notamment par le biais de films réalisés sur les Grands Sites (www.grandsites.midipyrenees.fr), diffusés dans les salles de cinéma ainsi que sur les chaînes de télévision (France Télévision, M6, chaînes câblées etc.) ainsi que dans de nombreuses revues.

Côté réflexion sur de nouveaux Projets :

- le Tourisme et la Pêche
- de nouvelles cibles de clientèle (élargir vers de nouvelles régions et d'autres pays de l'UE).

Côté Promotion de Caunterets dans les salons, en 2009, l'Office de Tourisme a été présent à :

- Montpellier (fin janvier 09) présence de Pascale Dansaut
- Barcelone (mi avril 09) présence de Pascale Dansaut
- Challans- Foire des Minées (début septembre 09) présence de Lucie Bessonnet et Stéphane Pellegrinelli
- Irun (fin octobre 09) présence d'Emilie Delhom (Espaces Caunterets)
- Londres (fin octobre 09) présence de Nathalie Fabre et Christine Buisan
- Bilbao (début novembre 09) présence de Pascale Dansaut
- Conforexpo (Bordeaux, mi novembre 09) présence de Pascale Dansaut et Emilie Delhom (Espaces Caunterets)
- Madrid (mi-novembre 09) présence de Stéphane Pellegrinelli

Pour terminer, nous vous informons que l'Assemblée Générale ordinaire annuelle de l'Office de Tourisme relatant l'exercice 2009, aura lieu à la Maison du Parc National, le vendredi 25 juin de 18h à 19h30. Elle sera précédée par une Assemblée Générale Extraordinaire avec vote de nouvelles modifications des statuts de l'Office de Tourisme.

Ces Assemblées se clôtureront autour du « pot de la convivialité ».

A noter que cette année, 4 représentants des socio

professionnels qui siègent au sein du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme seront renouvelés (selon le fonctionnement du tiers sortant) :

- Le représentant du collège des commerçants
- Le représentant du collège des artisans
- Le représentant du collège des hébergeurs non professionnels
- Le représentant du collège des hôteliers

ANIMATIONS ETE 2010

1. ANIMATIONS JUIN

Samedi 19 : Inauguration du centre Thermo-Ludique

A cette occasion, des animations seront mises en place en journée et en soirée.

Lundi 21 : Fête de la Musique

En journée : Banda les Patalails. Dans les rues de Caunterets.

De 21h à minuit groupe Shpynx sur la Place de la Mairie.

Samedi 26 : Feu de la St Jean et bal avec le podium Studio Light. Place de la Gare.

2. ANIMATIONS JUILLET

Lundi 12 : 21h Gala de patinage avec la présence de **Brian Joubert** proposé par l'association les Patins d'argent, Patinoire.

Mardi 13 : A partir de 19h, **bal populaire** avec l'orchestre Sedna sur la Place de la Mairie + **feu d'artifice**.

Du mercredi 14 au samedi 17 : Festival Latino Roc (association Latino Pireneos)

Groupes de salsa, rumba catalane, musiques des balkans et actuelles.

Trophée « Régis Barraque », compétition d'escalade sur blocs.

Renseignements : Office de Tourisme - Tél : 05 62 92 50 50

Web : www.latinoroc.fr

Dimanche 25 : Course des Refuges.

Course ouverte à tous, hommes, femmes, licenciés ou non. 3 circuits sont prévus.

Renseignements et inscriptions : Office de Tourisme -

Tél : 05 62 92 11 77

Email : race@caunterets.com - Web : www.race-caunterets.com

Mercredi 28 : Visa pour la nuit. La Fruitière.

Première édition d'un festival pluridisciplinaire, porté par Le Parvis, scène nationale Tarbes Pyrénées.

Dès l'après-midi : ballade (montée au Lac d'Estom), escales musicales avec François Michaud (violon), et Viviane Arnoux (accordéon)

Soirée qui croise le cinéma, les arts numériques et les arts de la scène avec des projections sur grand écran et au grand air.

Renseignements : Office de Tourisme (Lucie) 05 62 92 11 73

3. ANIMATIONS AOÛT

Samedi 7 et dimanche 8 : Willy Hockey Tour, tournoi de hockey sur glace à la patinoire. Le samedi soir repas chaud suivi d'une disco mobile.

Place de la Gare.

Samedi 14 : Bal des pompiers. Place de la gare.

Dimanche 15 : Fête de la montagne

Animations, découverte des activités des guides de haute montagne et des accompagnateurs.

En soirée, bal avec le groupe Jam-City et feu d'artifice.

A très bientôt pour l'Assemblée Générale.

Je vous souhaite à toutes et à tous une très bonne saison d'Eté.

Le Président

Stéphane PELLEGRINELLI

ESPACES CAUTERETS



PROJET D'AMENAGEMENT DE LA GARE D'ARRIVEE DU CIRQUE DU LYS



Cet été, la gare d'arrivée des télécabines du Lys - 1850 m - connaîtra un sérieux réaménagement de ses services. Ceux-ci seront pleinement opérationnels dès la prochaine saison d'hiver.

En effet, l'actuel bâtiment ne répond plus aux attentes de nos clients, tant au niveau du dimensionnement des services proposés que de l'accessibilité des locaux existants. L'aménagement engagé prévoit la création d'un niveau sous la terrasse d'arrivée des cabines en prolongation des actuels bureaux d'espaces Cauterets, sur une surface d'environ 400 m² et comprenant notamment :

- des toilettes pour femmes et hommes.
- un service de consigne et d'accueil en lien direct avec les pistes.
- une nouvelle garderie dont la capacité est désormais portée à 26 places.
- un ascenseur reliant le restaurant, l'accès aux télécabines, les services et les pistes.

Les travaux ont finalement débuté le 17 mai dernier, à la suite des intempéries tardives de ce printemps, et seront terminés au 30 octobre prochain.

Parallèlement, et de façon tout à fait complémentaire, les terrassements d'intégration de pistes seront menés par les équipes d'Espaces Cauterets durant tout l'été.

Le coût de ces réalisations est de 1 166 000 €. Le financement retenu associe l'Europe, l'État, le conseil régional et le conseil général à hauteur de 440 000 € et la commune pour 600 000 €. Le solde sera directement supporté par l'EPIC.



ETAT D'AVANCEMENT AU 27 MAI 2010

PARTENARIAT ESPACES CAUTERETS—N'PY

Curieux de l'organisation et des concepts développés par la SAEM N'Py, regroupant déjà de nombreuses stations de ski de l'ouest des Pyrénées, le conseil d'administration d'Espaces Cauterets a rencontré les dirigeants de cette SEM cet hiver. Il a ainsi mené une réflexion sur l'opportunité d'un partenariat pendant les prochaines saisons.

Au terme de ces échanges, quelques éléments ont été dégagés :

- la notoriété de la marque et un standard reconnu depuis maintenant six ans, susceptibles d'attirer autant les clientèles de séjour que locales.
- des perspectives d'économies d'échelle grâce à la mutualisation des achats, de la formation et des services aux clients.
- la mutualisation des stratégies de développement des stations partenaires face à une concurrence touristique nationale et internationale de plus en plus exacerbée.

l'association d'entreprises autonomes émanant de collectivités territoriales locales, et de leur partages d'expériences.

Faisant suite aux expériences très positives des Grands Sites de Midi-Pyrénées pour notre territoire et de leur déclinaison départementale associant plus particulièrement Lourdes, le Pic du Midi et Gavarnie à Cauterets, le conseil d'administration a engagé un partenariat avec N'Py pendant 3 ans à compter de cet hiver 2010-2011. Celui-ci nous inscrira dans une démarche de réseau et de développement de nouvelles clientèles, supposant un partage de valeurs et d'outils, tout en préservant l'identité et l'autonomie de chaque station membre.

ESPACES CAUTERETS



DEVELOPPEMENT D'UNE VISITE GUIDEE DU CIRQUE DU LYS EN ETE



Espaces Cauterets exploite depuis des années le domaine du Lys en été. Aujourd'hui l'exploitation estivale du Lys est principalement basée sur une clientèle à 85% piétonne et contemplative, l'objectif est donc de diversifier leurs activités.

Après le VTT lancée en 2008, une des actions identifiée, a porté sur la réalisation d'un circuit de découverte du domaine du Lys, basée sur une démarche de tourisme industriel.

Assisté du consultant Manacom, expérimenté en matière de visite d'entreprise (Airbus, Véolia...) un circuit a

été développé, autour de l'histoire du ski à Cauterets, des technologies des remontées mécaniques, des métiers et de la sécurité des pistes. Cette visite proposée par un guide, se déroulera sur le domaine du Lys du 3 juillet 2010 au 29 août 2010 toute la semaine hors mardi et samedi.



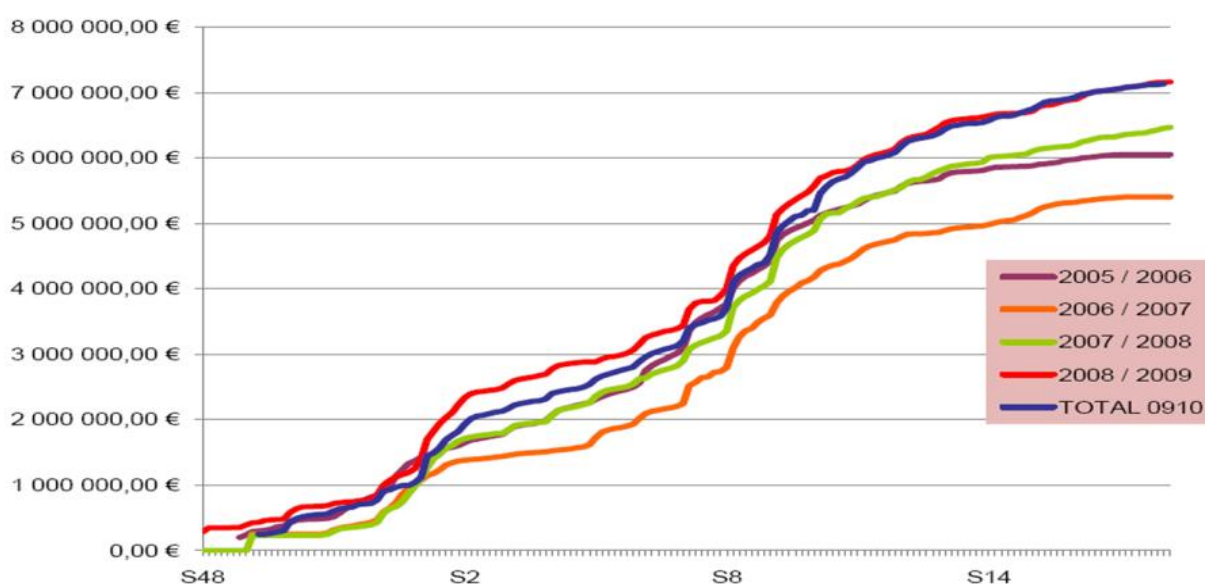
Infos Economiques

dimanche 25 avril 2010

BILAN DE LA SAISON HIVER 2009/2010

Cirque du Lys :

	2008-2009	2009-2010	Evolution %
Chiffre d'affaires €	7 079 287 €	7 056 675 €	-0,3 %
Fréquentation (skieurs)	349 367	343 262	-1,7%
Ventes Internet €	125 000 €	242 338 €	+94 %



Pont d'Espagne :

	2008-2009	2009-2010	Evolution
Chiffre d'affaires €	406 948 €	371 183 €	-11 %

LES THERMES DE CAUTERETS



LES BAINS DU ROCHER A CAUTERETS

Cauterets accueille depuis le 21 juin dernier, les Bains du Rocher, un espace de 2 500 m² dédié au bien-être, aux soins et à la détente du corps. Ce lieu a été pensé comme un site privilégié, unique en son genre, un lieu pour profiter pleinement des bienfaits de l'eau thermale naturellement chaude de Cauterets.

Parfaitement intégrés dans leur environnement naturel, les Bains du Rocher se veulent différents. Tout a été pensé qualité... voire même luxe. Modernité et écologie se conjuguent pour apporter un maximum de confort et de bien-être.

Place au Bien-être et à la détente

Les Bains du Rocher s'organisent autour de deux bassins. Le premier à l'intérieur propose des animations telles que jacuzzi, banquettes et lits à bulles, geysers, jets lombaires dorsaux et jets pour les cuisses. Le second, véritable lagune extérieure, est accessible été comme hiver, le corps bien au chaud dans l'eau à 39° et la tête au frais. Unique dans les Hautes-Pyrénées, le bassin extérieur est en inox permettant à la couleur de l'eau d'évoluer en fonction du temps.

En complément de ces bassins, les visiteurs peuvent profiter de toutes les infrastructures d'un centre de bien-être thermal : hammam et sauna bien sûr mais également douches tropicales avec variations de températures et bassin chaud. Un espace détente et repos, habillé en briques de sel aux vertus relaxantes, permet de se ressourcer totalement.

Des soins individuels pour le visage et le corps sont proposés avec notamment des soins au beurre de sel de la Mer Morte reconnu pour ses bienfaits thérapeutiques. Une salle de fitness et musculation dotée de matériel haut de gamme, est animée par deux éducateurs sportifs, de véritables coachs personnels. Des séances d'aquagym, d'aquabike et de yoga sont également dispensées chaque semaine.

Enfin, une tisanderie à l'ambiance chaleureuse et cosy, est installée à proximité de la piscine extérieure. On peut y déguster différentes sortes de thé, tisane et jus de fruits frais.

Afin de faciliter le séjour de chacun dans l'enceinte des Bains du Rocher, une gestion informatisée des entrées et sorties a été mise en place avec l'attribution d'un bracelet qui permet de gérer le casier et le forfait temps. Une fois à l'intérieur du centre, il donne accès à des prestations supplémentaires telles que soin et tisanderie. Avant de partir, le visiteur redonne son bracelet et règle ses consommations supplémentaires.

Un espace pensé pour les touristes et les habitants de Cauterets

Ce nouveau centre s'adresse bien entendu aux touristes, randonneurs et skieurs venant passer leurs vacances à Cauterets. Le forfait Pass 2 heures à 16€ donne accès aux piscines, hammam, sauna, douches tropicales, bassin chaud et salle de détente.

Les Bains du Rocher ont été également pensés pour les habitants de Cauterets et des environs avec la mise en place de forfaits spéciaux. Ainsi, les Pass 10, 20, 30 ou 40h permettent une grande liberté de consommation. Des abonnements mensuel, trimestriel et annuel sont également proposés.

Les Comités d'entreprises du département ont été informés de ce nouveau centre et commerçants, associations, hébergeurs et restaurateurs de la vallée de Saint-Savin et d'Argelès-Gazost ont été invités en avant première à la visite des Bains du Rocher.

L'inauguration du centre le 19 juin dernier, après plus d'un an de travaux, a permis à la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Savin de fêter dignement l'ouverture de ce nouvel espace dédié au bien-être et à la détente.



Tarifs : 16€/adulte/2h - Gratuit/enfant 0 à 3ans

13,50€/étudiant/2h

Forfaits famille

www.bains-rocher.fr / 05 62 92 14 20

Date du cliché : 10 juin 2010

LA PAGE DE L'OPPOSITION...



Les textes qui sont publiés dans cette rubrique relèvent de la seule responsabilité de leur signataire. Ils ne sauraient en aucun cas engager la responsabilité du Conseil Municipal de Cauterets.

De la perte financière à la perte d'Âme...

Chères Cauterésiennes, Chers Cauterésiens,

Vous allez vous demander pourquoi un tel titre, tout simplement parce que ces derniers mois la majorité de notre commune a dépassé, à mon avis, des limites que très peu de Cauterésiens auraient cru voir dépassées un jour.

En effet, des décisions tant financières que morales, vont à l'encontre du bon fonctionnement de notre commune, mais également à l'encontre de l'histoire de notre station.

Cela commence par la gestion financière de notre ville, avec, et uniquement pour l'année 2009, une dépense en **études**, et seulement en étude, qui s'approche des **500 000 Euros**. Imaginez-vous sur six ans la somme que cela peut représenter.

Si certaines études sont aujourd'hui rendues obligatoires, il n'en reste pas moins que d'autres ne le sont toujours pas. Mais pire ces études n'auraient pas dû voir le jour puisqu'elles sont les prémices de projets qui n'apporteront rien à Cauterets, tels que les logements sociaux au TCF, ce terrain pour lequel tant de choses se sont passées, mais surtout que nous aurions pu utiliser pour tout autre projet : une salle des fêtes, une résidence pour les personnes âgées, cette maison vieillisse qui était dans le programme de la majorité mais que nous ne voyons toujours pas aujourd'hui. Mais aussi, une étude sur la nouvelle caserne des pompiers en pleine entrée de ville... Quel accueil pour nos touristes et visiteurs !!!

Ou encore des études pour la « mini » salle des fêtes prévue dans les anciens locaux de la DDE. Bien entendu ce ne sont que des exemples, mais malheureusement des exemples qui nous coûtent à nous contribuables, et qui ne sont en aucun cas justifiés.

Sans parler de ce projet également de **déviatrice dès l'entrée de ville**, qui signerait ni plus ni moins que « **l'arrêt de mort** » de notre **centre ville et de nos commerces**. Ces commerces qui font vivre notre commune, qui la rendent vivante et attrayante, comme toutes les personnes qui y travaillent.

Ces commerces que l'on oblige à supprimer, sous peine d'amendes, publicités, panneaux, ou toute autre marque, qui ne satisferaient pas à quelques têtes bien pensantes, qui auraient les solutions à elles toutes seules pour embellir notre commune.

Ces mêmes personnes qui autorisent un permis de construire à la suite de la résidence du Marcadau, alors même que ce sera en face de la Gare, ce monument historique si cher à Cauterets. Ces personnes qui autorisent ce permis, malgré les 17 appartements de cet immeuble qui ne bénéficieront pas de place de parking, alors que nous connaissons tous les problèmes de stationnement dans notre commune.

Nous avons tant à réaliser dans notre station, pour la moderniser, pour l'embellir, pour qu'elle réponde aux exigences de la concurrence accrue des autres stations de même envergure, en réaménageant le centre ville, en refaisant nos routes au lieu de saupoudrer les crevasses qui s'agrandiront au fil des années.

Investir dans une réelle politique commerciale et de marketing, pour faire connaître et reconnaître notre belle station.

Mais cela ne veut pas dire **Abandonner Cauterets** à des personnes extérieures. Nous, Cauterésiens qui nous sommes toujours battus, que ce soit la génération actuelle, et encore plus celle de nos aînés, afin que Cauterets, reste aux Cauterésiens, que notre station soit gérée en interne. Eh bien aujourd'hui la mémoire, des créateurs de notre station, de tous ceux qui ont permis son épanouissement, **cette mémoire est trahit**.

Oui mes chers amis, car aujourd'hui bien que Espaces Cauterets stabilise à peu près le niveau de son Chiffre d'affaire, il n'en reste pas moins que l'entreprise perd encore de l'argent, et ce du à son fonctionnement.

Mais pire, une majorité du Conseil d'Administration s'est prononcée pour accepter l'offre qui nous était faite par N'PY.

Ce vote est passé d'une seule voix, une toute petite voix est venue mettre un terme à presque cinquante ans d'efforts et de labeurs. Car en plus d'accepter qu'une entreprise extérieure s'occupe du fonctionnement de notre premier outil de travail, cela va nous coûter, pour un contrat de trois ans, **650 000 Euros** !!!

C'est une somme qu'aujourd'hui Espaces Cauterets ne peut se permettre de dépenser, c'est une nouvelle perte financière pour notre commune, mais qui plus est, la perte de ce qui faisait notre fierté, notre originalité, notre puissance commerciale. **Mais c'est surtout la perte de notre Ame.**

Mes chers amis l'année prochaine nous appartiendrons à une chaîne de stations, **nous ne serons plus tout à fait nous-mêmes** et en plus pour cela nous devons payer ! Je vous le dis comme je le pense, Cauterets, ne mérite pas ce traitement qui va à l'encontre de notre histoire.

Avec toute mon amitié.

Franck Layré-Cassou
Votre Conseiller Municipal

L'INFO...

ÉTAT CIVIL

Carnet Rose

Raphaël DUMONT-FRANCESCHETTI né le 26 janvier

Lilou DESCAVES née le 9 mars

Lucas GERBAUD né le 30 mars

Titouan LAFON né le 31 mars

Leila FRIES-FLORENCE née le 8 avril

Raphaël NEGRIER né le 14 mai

Carnet Noir

Marthe LATOUR décédée le 25 décembre 2009

Louis FLORENCE décédé le 30 mars

Xavier REBELO décédé le 2 avril

Jeanine URIETA décédée le 8 mai

René GAY-CAPDEVIELLE décédé le 9 mai

Carnet Blanc

Stéphanie ROUSSET et Pascal MORA mariés le 28 décembre 2009

Annie MOYSSET et Eric ORTAL mariés le 2 janvier

Martine BOUCHER et Didier LECONTE mariés le 12 juin

L'ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

Les textes qui sont publiés dans cette rubrique relèvent de la seule responsabilité de leur signataire. Ils ne sauraient en aucun cas engager la responsabilité du Conseil Municipal de Cauterets.

CAUTERETS SKI ALPINISME

Le Cauterets Ski Alpinisme est une association régie par loi 1901 et affiliée à la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade. Elle a pour objet de promouvoir toutes les activités dont elle a reçu une délégation ministérielle (alpinisme, cascade de glace, canyoning escalade, expéditions, randonnées en montagne, raid sportif, raquette à neige, ski alpinisme et surf de montagne).

Notre association compte près de 90 licenciés qui pratiquent une ou plusieurs activités citées précédemment. Ainsi, chaque année, nous avons des représentants du club qui partent un peu partout dans le monde faire des raids, mais aussi des licenciés qui pratiquent en compétition et par conséquent font parler du club.

Côté sportif, le bilan de l'hiver 2009 est très positif avec un titre de champion de France senior et un de vice champion de France vétérans en ski de montagne. De même, la coupe des Pyrénées féminin a été remportée par notre championne de France. Pour la suite de la saison, le club va organiser début juillet un stage alpinisme, mais aussi sa compétition d'escalade le Challenge Régis Barraque. Enfin, pour sa cinquième année, l'école d'escalade va permettre aux jeunes du village de s'initier aux joies de la montagne en découvrant à la fois l'aspect sportif de l'activité, mais les jeunes grimpeurs seront surtout sensibilisés à la fragilité et au respect de l'environnement dans lequel ils évoluent.

CLUB DES SPORTS DES OULETTES

Malgré un hiver « compliqué » en termes de météo, notamment pour la toute nouvelle section free ride, le Club des Sports des Oulettes a porté haut les couleurs de Cauterets sur les pistes et stades pyrénéens ; les effectifs ont été boostés par le récent (2009) titre de Champion de France de Clément DELOURME en slalom et en combiné.

Le CSO/CAF de CAUTERETS salue également les performances de :

-Clément DELOURME : admissible à la section ski du Lycée Sport Etudes de FONT ROMEU,
-Pierre DELOURME reçu à la 1^{ère} phase du Brevet d'Etat ski alpin.

Bonne chance à tous les deux et bravo à la famille DELOURME.

En attendant les beaux jours et notre stage d'été version « vitaminée » nous souhaitons à tous les cauterésiens un bon été 2010.

Merci la Commune de Cauterets pour son soutien actif sans lequel notre jeune association ne pourrait s'épanouir.

Renseignements adhésion :
Pierre 06 69 786 30

L'ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

Les textes qui sont publiés dans cette rubrique relèvent de la seule responsabilité de leur signataire. Ils ne sauraient en aucun cas engager la responsabilité du Conseil Municipal de Cauterets.

SKI CLUB DE CAUTERETS

Une nouvelle saison au sommet pour le Ski Club de Cauterets

La saison d'hiver vient de s'achever sur de très bons résultats pour notre Ski Club qui confirme sa très bonne forme parmi les clubs des Pyrénées Ouest, en fond comme en alpin.

En ski de fond, l'équipe menée par Sébastien Capou affiche de nombreux succès.

Ainsi, lors du challenge des jeunes fondeurs qui récompense les jeunes poussins, benjamins et minimes qui se sont affrontés pendant l'hiver sur 5 épreuves, Mélanie Caens gagne en poussine, Hugo Becat termine 3e benjamin, Laetitia Seyres 2e benjamine.

Chez les minimes suprématie de nos filles menées par Sascha Vergez suivie par Julie Bordenave, Bénédicte Caens et Camille Flaesch 5e.

En Mars, 4 coureurs de Cauterets ont défendu nos couleurs lors de la finale Coupe de France cadets et minimes. Florian Seyres termine 10e de son âge. Sascha Vergez se classe 44e, Camille Flaesch 68e et Julie Bordenave 69e.

En ski alpin, du jamais vu !

Cette année quatre de nos compétiteurs poussins et benjamins ont été sélectionnés directement en finale du Coq d'Or à l'Alpe d'Huez : Lucile Auzero, Thomas Laplagne, Yohan Caens et Franck Aoustin après une très bonne saison comptent parmi les meilleurs du comité.

Côté grands, notre équipe FIS avec 15 coureurs affiche un beau dynamisme. Trois de nos jeunes terminent la saison à moins de 100 points FIS en géant (Jérémy Ferrer, Kim Mezaz et Quentin Armengaud).

En minime, Lucas Zinnato, 2e en géant aux championnats des Pyrénées, se hisse en 19^e place en slalom lors de la finale du championnat de France minime.

Enfin, nous poursuivons notre engagement dans la formation de nos jeunes. Quatre d'entre eux ont obtenu leur test technique (Kim Mezaz, Hugo Durruty, Quentin Armengaud et Léo Heins) alors que Bastien Lardat réussissait sa « Capa ».

Chez les plus jeunes la relève est assurée avec notamment Kyra Lapicorey, Sam Carrère, Jules Bergeret...

Nos enfants ont tous porté dignement les couleurs du Ski Club de Cauterets !

Bravo et bonne préparation estivale à tous.

Prochain RDV : Samedi 19 juin Assemblée Générale du Ski Club Cauterésien à 10h salle Wallon

LES PECHEURS CAUTERESIENS

L'association des pêcheurs Cauterésiens vous communique :

- Vente permis de pêche chez Sport-tifs et Nouvelle -Glisse.
- Ventes carte vacances et journées à partir du 1^{er} juin.

Animations :

- 5 juin 2010 : fête de le pêche. 11 H 00 visite gratuite de la pisciculture et collation offerte.
- 18 juillet : concours de pêche - place de la gare
- 8 août : concours de pêche - place de la gare
- 18 septembre : 11 h 00 visite gratuite de la pisciculture et collation offerte

Jean Hourques

Trésorier

jeanhourques@wanadoo.fr

LES PATINS D'ARGENT

Cauterets est la seule ville des Hautes Pyrénées où on apprend le patinage artistique avec l'association "Les Patins d'Argent" et leur professeur diplômée pour l'enseignement de cette discipline sportive.



Les entraînements ont lieu le samedi de 18H15 à 21H et des stages techniques sont organisés tous les matins pendant les vacances scolaires. Cette année, une de nos patineuses, Mlle Léonie Genevieve a obtenu la 1^{ère} place aux championnats de ligue Midi-Pyrénées.

Tous les ans, nous créons un spectacle sur glace et en juillet, grâce au soutien de la municipalité et de l'office du tourisme, nous avons réussi à obtenir la participation de

Mr Brian Joubert, 3^{ème} aux championnats du monde 2010.

Ce gala exceptionnel aura lieu le 12 juillet à 21h à la patinoire.

Venez nombreux.

CLUB ATHLETIQUE DU VIGNEMALE

Après la course pédestre "Luz/ Cauterets" en 2009, c'est celle de « Cauterets/Luz » qui a eu lieu, le 6 Juin 2010 avec 110 coureurs. Cette compétition se déroulera chaque année en partant en alternance de Cauterets ou de Luz

Le 25 Juillet, nous organisons la course des refuge qui avait rassemblé près de 500 participants en 2009.

Cette épreuve se perpétue chaque année en attendant le grande course du Vignemale.

Les bénévoles qui désirent participer peuvent prendre contact avec Alain Larroudé.

Nous avons surtout besoin de corps médical (infirmiers, médecins, etc...)

Merci à tous et à bientôt

CAUTERETS PRATIQUE

GARDERIE « LES MARMOTTES »

Elle accueille vos enfants de 2 mois à 4 ans de 8H00 à 18H00
Du 1^{er} juin au 26 septembre 2010 fermeture dimanche et férié
Du 27 septembre au 22 octobre fermeture mercredi, samedi et dimanche
Fermeture du 25 octobre au 14 novembre
Du 15 novembre au 28 novembre fermeture mercredi samedi et dimanche
Du 29 novembre au 17 décembre fermeture samedi et dimanche
A partir du 18 décembre fermeture le samedi
Réservation souhaitable quelque soit la période

Tél : 05 62 92 57 01

PATINOIRE

Ouverture :

Du 3 juillet au 31 août - Du 23 octobre au 3 novembre

Horaires :

Tous les jours sauf jeudi de 15H00 à 18H00
Nocturne mardi, vendredi et samedi de 21H00 à 23H00

Tél : 05 62 92 58 48

OFFICE DE TOURISME

Vacances scolaires : Lundi à samedi 9H00 - 12H30 et 14H00 - 19H00
Dimanche 9H00 - 12H30 et 15H00 - 18H00
Hors vacances scolaires : Lundi à Samedi 9H00 - 12H00 et 14H00 - 18H00
Dimanche 9H00 - 12H00

Tél : 05 62 92 50 50

E-mail : accueil@cauterets.com Web : www.cauterets.com

MEDIATHÈQUE MUNICIPALE

Prêt de livres - CD - Textes lus - CDROM - DVD

Salon de lecture - Expositions

Du mardi au samedi

10H00 à 12H00 et 15H00 à 19H00

ACCES INTERNET

Vacances scolaires :

Mercredi à samedi de 15H00 à 18H45

Hors vacances scolaires :

Mercredi et samedi de 15H00 à 18H45

Jeudi et vendredi de 16H45 à 18H45

Tél : 05 62 92 59 96

E-mail : bibliocauterets@wanadoo.fr

PARKING MUNICIPAL COUVERT

HORAIRES DES PERMANENCES

Hors vacances scolaires

Lundi 9H00 à 10H00

Mardi à vendredi 9H00 à 9H30

Samedi 16H00 à 17H00

Dimanche 9H30 à 10H30

Vacances scolaires

Lundi 9H00 à 10H00

Mardi à vendredi 17H00 à 17H30

Samedi 16H00 à 19H00

Dimanche 9H30 à 10H30 et 17H00 à 18H00

Tél : 05 62 92 55 57

COLLECTE DES DECHETS

Ordures ménagères

Pendant les vacances scolaires,
sauf Pâques et Toussaint :

Tous les jours du lundi au samedi

Hors vacances scolaires :

Lundi, mercredi, vendredi, samedi

En mai, juin, octobre, novembre :

Lundi, mercredi, vendredi

Cartons puis tri sélectif

Collecte au sac jaune : Mardi
(une tournée pour les cartons, puis
une tournée pour le tri sélectif)

Les cartons doivent être vidés de
tous détritiques et pliés.

Ramassage des encombrants

Le premier lundi du mois
Signaler aux services techniques
de la Commune (05.62.92.54.69)
le type d'encombrant que vous
avez à évacuer.

Les bacs containers disposés
dans la ville sont destinés à
recevoir UNIQUEMENT les
ordures ménagères. Les
déblais, gravats et déchets
verts doivent être évacués par
vos soins vers la déchetterie.

URGENCES

24 h sur 24 et 7 jours sur 7
112

Urgences médicales

15

Centre antipoison

05 61 77 74 47

Sapeurs Pompiers

18

Gendarmerie

17

Ou

05 62 92 51 13

MAIRIE

Du lundi au vendredi
9H00 à 17H00
sans interruption
samedi
9H00 à 12H00

Tél. : 05 62 92 50 34

DECHETTERIE

Du lundi au vendredi
9H00 à 12H00
Et
14H15 à 17H15
samedi
9H00 à 12H30

Tél. : 05 62 92 59 17

CENTRE DE LOISIRS « AUX 4 VENTS »

Pour les enfants de 3 à 12 ans

Il est souhaitable de réserver à l'avance

Vacances scolaires : Lundi à samedi

8H00 à 18H00

Hors vacances scolaires : Mercredi et samedi

8H00 à 18H00

Tél / Fax : 05 62 92 08 96

Email : clsh.cauterets@mouvement-rural.org

PISCINE

Ouverture : Du 23 juin au 17 septembre 2010

Du 23 octobre au 3 novembre - A partir du 27 novembre

Horaires :

Vacances scolaires :

14H00 à 19H30 : Fermée le samedi

Hors vacances scolaires :

15H30 à 19H30 : Fermée mardi et jeudi

Tél : 05 62 92 61 30

GARE ROUTIÈRE

HORAIRES D'OUVERTURE DU BUREAU

De mai à fin septembre

Tous les jours : 9h00 à 12h45 et 15h00 à 18h00

D'octobre à la fin des vacances de Toussaint

9h00 à 12h45 et 15h00 à 18h00

Fermé samedi après-midi, dimanche et férié

Fin vacances de Toussaint au début vacances de Noël

Mardi à samedi de 9h00 à 13h00

Fermé dimanche, lundi et férié

Tél. : 05 62 92 53 70

STATIONNEMENT

Carte de stationnement

Ville de Cauterets

Étournois, Thermassières
et Sports d'Hiver

30 minutes Offertes par jour

D'une validité permanente cette
carte est vendue pré chargée à sa
valeur, soit 2,29 euros. Elle permet
de payer le stationnement sur les
horodateurs de la Commune où vous
pouvez également la recharger. Avec cette carte, la Ville
de Cauterets vous fait bénéficier de 30 minutes de
stationnement gratuit par jour en centre ville.

INFORMATION—VENTE

MAIRIE et OFFICE DE TOURISME